

**Avis de modification**

---

Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants s'ils sont imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas réutiliser les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.

Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.

**PREMIERS SOINS:** En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**ÉVITER D'ENTREPOSER CE PRODUIT À UNE TEMPÉRATURE INFÉRIEURE À 5°C.**

**Ce produit est toxique pour les poissons.**

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner. Consulter une station d'expérimentation agricole ou des spécialistes en pomologie pour connaître les dosages de DPA recommandés pour les variétés de pommes locales.

**Recommandations des pomologues :**

- a. Utiliser une concentration de 1000 ppm pour les variétés Cortland, McIntosh, Rome Beauty, Turley, Stayman et Winesap.
- b. Utiliser une concentration de 2000 ppm pour les Red Delicious.
- c. Consulter un pomologue local avant de traiter les Golden Delicious et les Granny Smith.
- d. Traiter seulement les fruits secs comme vous les avez reçus du champ. Traiter les fruits dans les 7 jours suivants la récolte et avant de les entreposer.

**Vérifier que les pommes ne sont pas échaudées.**

Durant les années à forte échaudure, la matière inhibitrice du produit peut ne pas donner une suppression suffisante, ou d'autres facteurs peuvent réduire son efficacité. Après plusieurs mois d'entreposage des fruits, retirer périodiquement des échantillons de la salle d'entreposage (toutes les 2 ou 3 semaines) et les conserver à la température ambiante afin de déterminer si les pommes brunissent. Les lots de fruits présentant une prédisposition à l'échaudure peuvent généralement être commercialisés immédiatement sans aucun problème.

**L'UTILISATEUR DE CE PRODUIT DOIT GARDER À L'ESPRIT QUE MÊME DANS DES CONDITIONS IDÉALES, SHIELD DPA 15% SUPER RAFFINÉ N'EMPÊCHERA PAS TOTALEMENT L'ÉCHAUDURE ET POURRA ENDOMMAGER CERTAINS FRUITS.**

#### **MODE D'EMPLOI**

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans l'aire de traitement pendant l'application.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, traiter les fruits aussitôt que possible après la cueillette.

Utiliser exclusivement des dispositifs de pulvérisation recyclée pour traiter les fruits.

Nettoyer soigneusement le réservoir avant de le remplir d'une nouvelle quantité de solution.

#### **SOLUTIONS À PULVÉRISER**

	<b>ppm</b>
Mélanger un litre de Shield DPA 15% Super Raffiné dans 149 litres d'eau . . . . .	1000
Mélanger un litre de Shield DPA 15% Super Raffiné dans 74 litres d'eau . . . . .	2000

**NE PAS MÉLANGER** ce produit avec d'autres matériaux.

Recycler soigneusement les solutions neuves et usagées avant de traiter les pommes.

Les solutions pulvérisées doivent être constamment recyclées afin de ne pas se stratifier.

Enlever l'écume qui peut s'accumuler à la surface de la solution à pulvériser.

Utiliser une solution neuve une fois que vous avez traité 7 casiers (1 casier correspond à 25 boisseaux) avec 100 litres de solution à pulvériser.

Vidanger soigneusement le système une fois le traitement terminé et ranger les pommes dans la chambre froide. **NE PAS** rincer les pommes après les avoir traitées.

Pour éviter ou réduire les dommages aux fruits, enlever l'excédent de solution à base de DPA restant sur les pommes. Vidanger soigneusement le système une fois le traitement terminé.

Incliner les casiers afin que la solution à base de DPA ne s'accumule pas au fond. **NE PAS** utiliser de casiers dont le revêtement empêcherait un écoulement éventuel du produit. Si vos casiers ne favorisent pas un écoulement suffisant de la solution à pulvériser, vos fruits peuvent être brûlés.

Pour éviter les dommages, s'assurer aussi qu'aucune mousse ou aucun sol du verger n'est resté sur le fruit une fois le traitement terminé.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **AVIS AUX CULTIVATEURS ET AUX EMBALLEURS DE FRUITS:**

Les fruits doivent être expédiés dans des caisses portant la mention « Traités à la diphénylamine pour retarder la détérioration ».

**NE PAS** appliquer sur des fruits traités à la diphénylamine avant leur récolte.

**NE PAS** utiliser des pommes traitées pour fabriquer du marc de pomme destiné à l'alimentation du bétail, car des résidus illégaux pourrait passer dans la viande ou le lait de l'animal.

**NE PAS** entreposer des pommes traitées à la DPA dans des pièces contenant aussi des poires et d'autres fruits.

**NE PAS** emballer des pommes traitées à la diphénylamine dans du papier traité avec ce même produit.

**Pour obtenir de plus amples informations sur les produits PACE, leurs utilisations et leurs avantages, consultez votre représentant PACE ou notre site web à [www.paceint.com](http://www.paceint.com).**

050107CAN

EPA EST NO. 64864-WA-1

**PRODUIT DES É.U.**

**LIQUIDE INFLAMMABLE, n.o.s. (Isopropanol), 3, UN 1993, PG III**

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )